

## COMPTE RENDU

### Conseil Municipal du 15 juin 2021

**Présents** : Béatrice BERTRAND, Pauline ROMERA, Joëlle CHAUVET, Michel BOYER, Fanny WLODAZ, Christian MUXART, Romain MOSTACCHI, Robert CRAIG, Nicole BERT, Guillaume LARIS, Marc ESCLARMONDE, Pascal COLOMER, Olivier PERISSET

**Représentés** : Julien LARIS par Pauline ROMERA, Alain ROUMIGUIÉ par Robert CRAIG

**Secrétaire de séance** : Madame Fanny WLODAZ

*La séance est ouverte à 19H00*

#### **2021\_080 - TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Vu la délibération n°2021-063 du 11 mai 2021, par laquelle le conseil municipal a décidé de changer de prestataire pour la fourniture des repas cantine et a choisi la SARL LE GLOBE Kfé à compter du 1er septembre 2021,

Vu le contrat du prestataire LE GLOBE Kfé fixant le tarif par repas à 5.70€ TTC,

Madame le Maire demande de bien vouloir valider les tarifs des repas cantine et propose de voter une participation de la commune pour les enfants domiciliés à Tuchan à hauteur de 1.80€ par repas enfants de Tuchan.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**VALIDE et FIXE** les tarifs suivants :

- Repas enfants : 5.40 € HT soit 5.70 € TTC
- Repas Adultes : 5.40 € HT soit 5.70 € TTC

**FIXE** la prise en charge d'une participation de 1.80 € TTC/repas pour les enfants domiciliés à Tuchan.

**MODIFIE** en conséquence la régie de recette,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions avec les communes voisines qui souhaiteraient prendre en charge une participation au coût du repas des enfants habitant leur commune.

#### **2021\_081 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE TUCHAN**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2014 n°2014-91 approuvant le règlement intérieur de la cantine scolaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur suite au changement de fournisseur de repas,

Madame le Maire présente un projet de règlement modifié,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE** le règlement intérieur de la cantine scolaire modifié tel qu'annexé à la délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire et tous les documents liés à cette affaire.

### **2021\_082 - ACHAT ET VENTE DE VEHICULE - NAVETTE COMMUNALE**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Madame le Maire laisse la parole à M. Romain MOSTACCHI.

Le véhicule DACIA LODGY acheté en 2015 au prix de 13 314.76 € TTC ne satisfait plus les besoins de la commune, ce véhicule n'étant pas adapté pour la circulation sur les chemins.

Il est proposé de vendre le DACIA LODGY pour un prix minimum de 9 000 € et d'acquérir un véhicule type « fourgon » 9 places d'un montant maximum de 9 000 € pour l'utiliser comme « navette » et amener les personnes sur les sentiers de randonnée et les parapentistes au décollage situé au Mont Tauch.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de vendre le DACIA LODGY et de fixer le prix minimum de la vente à 9 000 €,

**DECIDE** d'acheter un véhicule 9 places de type « fourgon » au prix maximum de 9 000 € TTC,

**PRECISE** que l'achat du nouveau véhicule pourra se faire avant la vente du DACIA LODGY,

**MANDATE** M. Romain MOSTACCHI pour s'occuper des recherches de véhicules,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat et cette vente

### **2021\_083 - SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION CINEM'AUDE**

*POUR : 12 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0*

Vu la convention de partenariat approuvée par délibération n°2013-074 du 12 septembre 2013 par laquelle CINEM AUDE s'engage à mettre en oeuvre une activité cinéma sur le territoire et la COMMUNE s'engage à verser une participation s'élevant à 1 538 €,

Vu la rencontre organisée le 20 mai 2021 à la mairie de Tuchan entre les deux parties,

Considérant que les engagements de l'association CINEM AUDE n'ont pas été tenus en raison de l'épidémie de covid 19,

Considérant que cette association embauche 14 salariés en CDI et que leur dernier exercice est déficitaire en raison de l'absence de recettes liées aux entrées des séances de cinéma,

Considérant que des crédits avaient été réservés mais non attribués à l'article 6574 du budget 2021, Madame le Maire propose de leur allouer 1 000 € de subvention pour l'année 2021.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECIDE** de mettre au vote 2 montants au choix : 1 000 € ou 1 538 €,

**VOTE** à la majorité "CONTRE" l'attribution d'une participation de 1538 € :

| VOTES      | NBRE VOIX | ELUS   |
|------------|-----------|--|
| POUR       | 3         | CHAUVET JOELLE - LARIS GUILLAUME - ROMERA PAULINE  |
| CONTRE     | 12        | BERTRAND BEATRICE - BOYER MICHEL - WLODAZ FANNY - BERT NICOLE - COLOMER PASCAL - CRAIG ROBERT - ESCLARMONDE MARC - LARIS JULIEN - MOSTACCHI ROMAIN - MUXART CHRISTIAN - PERISSET OLIVIER - ROUMIGUIÉ ALAIN |
| ABSTENTION | 0         |  |

**VOTE** à la majorité "POUR" l'attribution d'une participation de 1000 € :

| VOTES      | NBRE VOIX | ELUS   |
|------------|-----------|--|
| POUR       | 12        | BERTRAND BEATRICE - BOYER MICHEL - WLODAZ FANNY - BERT NICOLE - COLOMER PASCAL - CRAIG ROBERT - ESCLARMONDE MARC - LARIS JULIEN - MOSTACCHI ROMAIN - MUXART CHRISTIAN - PERISSET OLIVIER - ROUMIGUIÉ ALAIN |
| CONTRE     | 3         | CHAUVET JOELLE - LARIS GUILLAUME - ROMERA PAULINE  |
| ABSTENTION | 0         |  |

**DECIDE** d'attribuer 1 000 € à l'association CINEM AUDE pour l'année 2021,

**RAPPELLE** que les crédits suffisant sont réservés à l'article 6574 du budget communal 2021.

### **2021\_084 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |   | DEPENSES       | RECETTES       |
|------------------|---|----------------|----------------|
|                  |   | <b>TOTAL :</b> | <b>0.00</b>    |
|                  |   | <b>0.00</b>    | <b>0.00</b>    |
| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSES       | RECETTES       |
| 2182 - 170       | Matériel de transport                   | 9000.00        |                |
| 024              | Produits des cessions d'immobilisations |                | 9000.00        |
|                  |   | <b>TOTAL :</b> | <b>9000.00</b> |
|                  |   | <b>9000.00</b> | <b>9000.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*La séance est levée à 21H*

*Le secrétaire de séance,  
Fanny WLODAZ.*

*Le Président,  
Béatrice BERTRAND.*